

CULHAT – Budget Assainissement 2024

Note de présentation synthétique

Mairie de CULHAT

4 Place de la Charme

63350 CULHAT

Tél : 04.73.70.23.69

Mail : mairie@culhat.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 définit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Culhat.

1. BUDGET PRIMITIF 2024 : SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses d'exploitation par chapitre (€)

Chapitres	Budget primitif 2024
011 Charges à caractère général	208 662,69
012 Charges de personnel	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00
66 Charges financières	2 770,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
023 Virement à la section Investissement	0,00
042 Opérations d'ordre	53 369,00
TOTAL	264 801,69

Recettes d'exploitation par chapitre (€)

Chapitres	Budget primitif 2024
013 Atténuations de charges	0,00
70 Ventes de produits des services	60 000,00
73 Impôts et taxes	0,00
74 Dotations et participations	0,00
75 Autres produits de gestion courante	0,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
78 Reprises sur provisions	0,00
042 Opérations d'ordre	26 800,00
002 Résultat antérieur	178 001,69
TOTAL	264 801,69

2. BUDGET PRIMITIF 2024 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Elles comprennent (hors opérations d'ordre) :

- Immobilisations corporelles : 15 447,89 €
- Investissements techniques : 66 580,58 €, dont restes à réaliser : 39 785,58 €
- Remboursement d'emprunts : 23 206,00 €

Recettes

Elles sont constituées des éléments suivants :

- Solde d'exécution positif reporté : 28 690,36 €
- Virement des amortissements de la section Exploitation : 53 369,00 €
- Subvention d'investissement 23 175,11 €

Etat de la dette

Le budget Assainissement a 3 emprunts en cours concernant :

- La station d'épuration de Bassinet
- Le réseau de Bassinet
- La station d'épuration du bourg.

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 : 198 239,71 €